

A UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS
ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé le 11/11/2025 complété le 01/12/2026, le 19/02/2026 et le 26/02/2026		N° DP 059650 25 00317
Par :	Monsieur Jean-Luc Franck Albert LEFEBVRE	Surface plancher existante : m ²
		Surface plancher créée : m ²
		Surface plancher supprimée : m ²
Demeurant à :	5 Contour de l'Eglise de Beaulieu 59150 WATTRELOS	
Pour :	Implantation clôture en composite	
Sur un terrain sis :	5 Contour de l'Eglise de Beaulieu - WATTRELOS Cadastré : CD1715	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la Déclaration préalable susvisée ;
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R.421-17 ;
 Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;
 Vu la délibération du Conseil de Communauté de Lille Métropole en date du 28 juin 2024 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une collectivité territoriale de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
 Vu l'arrêté municipal du 04/06/2020 portant délégation de Monsieur le Maire à Madame REIFFERS Zohra, adjointe en charge de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande susvisée.

En application de l'article R 462-1 du Code de l'Urbanisme, il vous appartient de déposer la Déclaration Attestant la Conformité et l'Achèvement des Travaux (DAACT), en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : | <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/>.

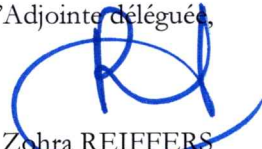
Fait à Wattrelos, le **14 MARS 2026**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,




 Zohra REIFFERS